

*Royaume du Maroc*

*Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès des Nations Unies*

*866 2nd Avenue, 6th Floor, New York NY 10017 — Tél. 212-421-1580 — Fax: 212-980-1512 — Email: marocco@un.int*



*Déclaration de la délégation du  
du Royaume du Maroc à la  
Première Session du Comité Préparatoire  
de la Conférence d'Examen du Traité  
de Non-Prolifération Nucléaire 2005*

*New York : 8-19 avril 2002*

*Prononcée par  
M. Mohiedine EL KADIRI*

*New York, le 9 avril 2002*

*A vérifier au prononcé*

**Monsieur le Président,**

**Je me joindrais volontiers à tous ceux qui m'ont précédé, pour vous présenter les vives félicitations de ma délégation suite à votre élection à la Présidence de cette première session du Comité préparatoire de la 7ème Conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) qui aura lieu en 2005.**

**Je suis persuadé que grâce à votre riche expérience et votre savoir-faire, les travaux de cette session aboutiront aux résultats positifs escomptés. Je voudrais également féliciter les Présidents élus des 2ème et 3ème sessions de ce Comité préparatoire, dont le rôle d'appui à la Présidence sera fort appréciable.**

**Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, de la totale disponibilité de ma délégation à coopérer pleinement pour le succès de cette session.**

**Je tiens aussi à rendre hommage à Monsieur Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint pour les Affaires du Désarmement, pour les efforts soutenus qu'il n'a cessés de déployer en faveur des questions du désarmement.**

**Monsieur le Président,**

**Nous sommes de nouveau réunis pour accomplir un travail d'évaluation des efforts entrepris par les Etats parties au Traité de non prolifération nucléaire (TNP), visant à promouvoir la pleine application des principes et objectifs du Traité, et des décisions et résolutions des Conférences d'examen passées, et préparer le terrain pour la prochaine Conférence d'examen du TNP prévue en 2005.**

**Ce travail d'évaluation qui est nécessaire pour le renforcement de l'efficacité du**

**processus d'examen du Traité, permet de quantifier les progrès enregistrés, cerner les carences et relever les obstacles liés à la mise en oeuvre du régime de non prolifération nucléaire tel qu'il est défini par le Traité et les décisions des conférences d'examen.**

**Au delà des questions procédurales qui ne sont pas dépourvues d'importance, nous estimons que la question fondamentale pour ce Comité consiste à identifier les voies et moyens susceptibles de générer les conditions favorables à la mise en oeuvre du TNP et à la consolidation des acquis du désarmement nucléaire.**

**Monsieur le Président,**

**Malgré ses carences et ses imperfections, le TNP a joué durant plus de trente ans, un rôle crucial dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires et constitue de ce fait un instrument clé dans la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.**

**La prorogation du Traité pour une durée indéterminée en 1995, avait mis un terme aux incertitudes qui pesaient sur le régime de non prolifération nucléaire, et avait donné lieu à une nouvelle forme de Conférence d'examen qui devait depuis lors mettre à la charge des Etats nucléaires la responsabilité de rendre compte de leurs efforts visant l'élimination progressive de leurs arsenaux nucléaires.**

**La VIème Conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire qui s'est tenue en Mai 2000, avait enregistré un progrès notable en matière de désarmement nucléaire, et ce en adoptant par consensus un important document contenant un "engagement sans équivoque" de la part des Etats nucléaires de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires.**

**Ce document dresse une série de mesures pratiques (13 mesures) que ces Etats nucléaires ont convenu de mettre en oeuvre progressivement pour l'application concrète de l'article VI du Traité et des principes et objectifs de 1995.**

**L'une des mesures pratiques (no. 12) prévues dans le document final du TNP**

2000, fait clairement mention de l'obligation pour les Etats parties d'établir des rapports réguliers visant à rendre compte de leurs efforts effectués au titre de l'article VI, des principes et objectifs concernant la non prolifération, et le désarmement nucléaire, ainsi que pour la mise en oeuvre de la résolution sur le Moyen-Orient.

Or, force est de constater que peu d'actions concrètes ont été menées en vue de la concrétisation des conclusions positives de la Conférence du TNP 2000.

Par ailleurs, la persistance d'un environnement politique défavorable a posé de sérieux problèmes devant la diplomatie multilatérale du désarmement.

**Monsieur le Président,**

Les événements du 11 Septembre ont - contre toute attente - apporté de nouveaux défis à la sécurité internationale en joignant la menace du terrorisme à celle de la prolifération des armes nucléaires.

Ces événements tragiques qui ont bouleversé tout le monde, ont malheureusement eu des incidences négatives sur l'irréversibilité de la non prolifération et du désarmement nucléaires.

C'est là, Monsieur le Président, pour nous un motif d'inquiétude et de préoccupation, car ce recul ne peut qu'inciter à la prolifération nucléaire, à la course éffreinée aux armements, et au trafic illicite des armes.

Nous saluons les efforts unilatéraux et bilatéraux de réduction d'armes stratégiques, mais nous continuons de croire que le TNP demeure une alternative pertinente à la dissuasion et aux mesures militaires, et une reponse adéquate aux différents défis à la paix et à la sécurité internationales.

Nous demeurons également convaincus que la meilleure voie de contrecarrer la

**menace des armes de destruction massive, passerait par le renforcement des instruments multilatéraux en matière de désarmement et de contrôle d'armements, la promotion de la coopération internationale et la mise en place de mécanismes appropriés de vérification et de transparence.**

**Monsieur le Président,**

**L'universalité du TNP demeure toujours un objectif à atteindre. Nous estimons que la Communauté internationale doit s'activer à faire associer les Etats non encore parties au TNP aux efforts visant à consolider la paix et la sécurité mondiale par le biais de la non prolifération et le désarmement nucléaires.**

**Au Moyen-Orient, Israël qui possède des capacités nucléaires, demeure le seul Etat de la région à ne pas avoir adhéré au TNP et soumis ses installations au régime de sauvegarde de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA).**

**La Conférence d'examen du TNP 2000 a affirmé l'importance de l'adhésion de cet Etat au TNP comme mesure nécessaire à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.**

**La mise en oeuvre de la résolution sur le Moyen-Orient à travers la concrétisation d'une zone dénucléarisée, permettra de prévenir le risque d'une prolifération des armes de destruction massive dans cette région si vulnérable.**

**Monsieur le Président,**

**Il a été clairement indiqué dans le chapitre du document final du TNP 2000 relatif au renforcement du processus d'examen du Traité, que les travaux des deux premières sessions préparatoires du TNP 2005 devraient être resumés factuellement dans un rapport du Président qui sera transmis à la session suivante.**

**Il a été, en outre, prévu que chaque session pourra examiner des questions de substance spécifiques pour lesquelles un temps spécifique sera consacré. A cet égard, nous estimons que le désarmement nucléaire et les questions régionales représentent un intérêt crucial pour la sécurité internationale et devraient, par conséquent s'inscrire au centre des priorités de ce Comité.**

**En conclusion, ma délégation qui appui la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés, voudrait émettre le voeu que le consensus qui a été obtenu à la Conférence du TNP 2000, puisse être préservé durant la présente session. Le comportement responsable des Etats parties et leur contribution positive aux délibérations de ce Comité seront à notre avis, le meilleur gage du succès de cette session.**

**Merci Monsieur le Président.**